



## DECLARATION

### DE LA RÉUNION DES MINISTRES DES PAYS PARTICIPANTS À L'INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

Alger, 4 Décembre 2018

Nous, les représentants de l'Algérie, de la France, de l'Italie, de la Libye, de Malte, du Maroc, de la Mauritanie, du Portugal, de l'Espagne et de la Tunisie, en présence du représentant de la Commission européenne et du Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

1. RAPPELANT la déclaration ministérielle OuestMED adoptée par les 10 pays participants de la Méditerranée occidentale, le 30 novembre 2017, à Naples (Italie), approuvant un système de gouvernance et de gestion pour la mise en œuvre de l'initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale.
2. RAPPELANT la Déclaration Ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue adoptée à Bruxelles, le 17 novembre 2015, qui a invité les pays participants à étudier la valeur ajoutée et la faisabilité de stratégie maritime appropriée, y compris au niveau sous-régional et à s'appuyer sur l'expérience

acquise dans le cadre du Dialogue 5+5 et les déclarations ministérielles pertinentes de l'UpM.

3. RAPPELANT la déclaration de La Valette adoptée à Malte le 4 mai 2017 sur le renforcement de la coopération euro-méditerranéenne par la recherche et l'innovation.
4. CONSCIENT de l'importance du concept de l'économie bleue qui désigne l'ensemble des activités humaines dépendant de la mer et/ou sous-tendues par les interactions terre/mer dans le cadre du développement durable et qui comprend notamment des secteurs de l'industrie et des services tels que l'aquaculture, la pêche, les biotechnologies bleues, le tourisme littoral et maritime, le transport maritime, la construction/réparation navale, les ports, l'énergie des océans et l'énergie marine renouvelable, y compris l'éolien offshore, qui représentent les principaux secteurs économiques maritimes traditionnels et émergents dans la région méditerranéenne.
5. SOULIGNANT la Déclaration ministérielle d'Alger des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue 5+5 (l'Algérie, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal, l'Espagne et la Tunisie), tenue le 21 janvier 2018, appuyant la mise en place du Comité Directeur de l'initiative du développement durable de l'économie bleue en Méditerranée Occidentale, chargé de la mise en œuvre l'initiative avec le soutien de la Commission européenne et de l'Union pour la Méditerranée.
6. SALUANT l'initiative de l'Algérie d'abriter cette réunion ministérielle du développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale.
7. RECONNAISSANT le fait que l'initiative OuestMED porte sur la région de la Méditerranée occidentale de manière à répondre aux besoins et priorités identifiés sur une base consensuelles et partagées entre les pays participants, et rappelant que les actions de l'initiative demeure ouverte à la participation des autres pays

méditerranéens, avec l'accord préalable des membres de l'initiative OuestMED.

8. RECONNAISSANT la nécessité de tenir compte des priorités, des besoins et des circonstances spécifiques de chaque pays participants, dans le choix et la mise en œuvre des projets.
9. SOULIGNANT que le succès de l'initiative dépend de l'effort collectif des pays participants avec le soutien de la Commission européenne, et la contribution du Secrétariat de l'UpM et d'autres organisations/processus régionaux pertinents, incluant des investisseurs privés.
10. SALUANT le rôle moteur de l'Algérie et de la France qui ont assuré la première co-présidence de ce Comité et ont posé des bases solides pour la coopération future des pays de la Méditerranée occidentale dans le domaine de l'économie bleue, saluant les efforts fournis par les membres du Comité Directeur OuestMED durant la première année de la mise en œuvre de l'initiative, ayant permis l'adoption du règlement intérieur du Comité, l'identification des actions prioritaires nationales, la définition d'actions prioritaires communes et l'élaboration de la feuille de route et remerciant la Commission européenne et le secrétariat de l'UpM pour leur soutien à l'initiative.
11. SALUANT la mise en place par la Commission européenne du mécanisme d'assistance OuestMED, chargé de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative et les travaux de son Comité directeur et invitant la Commission européenne à assurer la continuité nécessaire dans les années à venir.
12. REMERCIANT les observateurs et les parties prenantes de leur contribution précieuse aux travaux du Comité directeur, notamment les efforts entrepris par les organismes chargés de la gouvernance des programmes transfrontaliers et transnationaux afin d'aligner leurs priorités avec celles de l'Initiative OuestMED.

13. INVITENT l'Union européenne à envisager un soutien approprié et spécifique au niveau du sous bassin maritime à l'Initiative OuestMED pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale, au travers des futurs programmes de coopération territoriale européens pour la période 2021-2027.

14. REAFFIRMENT les engagements pris à la Ministérielle de Naples:

- favoriser les actions pertinentes au niveau approprié — en synergie, et respectant pleinement le cadre institutionnel et juridique de chaque pays et les spécificités et compétences des structures administratives — visant à la nomination et à l'habilitation des principaux responsables pour la mise en œuvre de l'Initiative; notamment, les Coordonnateurs nationaux, membres du Comité directeur OuestMED;
- garantir le rôle moteur des responsables politiques et l'appropriation de OuestMED, et fournir les moyens et les ressources adéquats selon la capacité des pays, y compris l'appui institutionnel et administratif;
- assurer la coordination avec les travaux des institutions régionales existantes et encourager la participation des parties prenantes internationales, européennes, nationales, régionales et locales, y compris la société civile et les investisseurs privés, à toutes les étapes de la mise en œuvre de l'Initiative;
- coordonner les politiques et les fonds au niveau national avec les fonds et les instruments financiers au niveau local, régional, international et européen, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative et la réalisation de ses objectifs.

15. ADOPTENT la Feuille de route pour l'Initiative OuestMED identifiant les six axes prioritaires d'actions communes des pays participants, à savoir : les pôles d'activité maritimes ; la Biodiversité et la conservation et restauration de l'habitat marin ; la consommation et la production durables ; le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et des communautés côtières ;

le développement et la mobilité des compétences ; la sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine.

16. SE FELICITENT du démarrage des premiers projets OuestMED

17. S'ENGAGENT à:

- mener une prospection active sur les potentialités offertes dans la région de la Méditerranée occidentale, pour le développement d'une économie bleue durable, génératrice de croissance, créatrice d'emplois et favorisant un meilleur cadre de vie pour les populations Méditerranéennes, tout en préservant les services rendus par l'écosystème méditerranéen.
- poursuivre et intensifier les efforts de coopération pour la concrétisation et la réussite de l'Initiative OuestMED, en partenariat avec la Commission européenne et le Secrétariat de l'UpM dans l'objectif de la réalisation des projets identifiés au titre de l'initiative OuestMED, en s'assurant de leur valeur ajoutée et de leur impact;
- travailler assidument à l'atteinte des objectifs fixés afin d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant dans la région OuestMED et au-delà ;
- assurer la mise en œuvre des actions prioritaires communes de la feuille de route.
- Identifier des projets concrets et réalisables en adéquation avec les actions prioritaires arrêtées par la feuille de route ;
- fédérer les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des actions définies et des projets identifiés ;

18. APPELLENT à renforcer la synergie et la coordination entre l'initiative OuestMed et les autres initiatives régionales pertinentes et notamment celles en relation avec l'économie bleue telles que BLUEMED.

19. APPELLENT le Comité directeur OuestMed à poursuivre ses efforts, notamment en ce qui concerne l'identification de projets pilotes, l'exploration de nouvelles opportunités et la mobilisation des financements pour la réalisation de nouveaux projets OuestMed.
20. APPELENT le Comité directeur à établir et à présenter un bilan d'activités annuel lors des réunions ministérielles.
21. REMERCIENT l'Algérie pour l'accueil et la qualité de l'organisation de la deuxième réunion Ministérielle du développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale.
22. SALUENT la prochaine coprésidence franco-marocaine, qui débutera le 1er janvier 2019.